



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

# Commission construction et cadastre ⑧ et aménagement du territoire ⑦

Procès-verbal de la séance du 26.02.08 à 18h au bureau communal de Vissoie

## Présents

Jean-Albert Melly, Ayer  
Jean-Pierre Salamin, Grimentz  
Olivier Zufferey, St-Luc  
Gaby Solioz, Grimentz  
Walti Zuber, Chandolin  
François Genoud, architecte

Nadine Zufferey, Chandolin  
Olivier Florey, Vissoie  
Franziska Andenmatten Zufferey, St-Jean  
Simon Crettaz, St-Jean  
Marie-Françoise Melly Crettaz, Vissoie  
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

## 1. Accueil

Jean-Albert Melly ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

Le but de cette coordination de deux commissions est de pouvoir discuter de manière générale sur les sujets communs. A 20h30, Thierry Bruttin d'Altitude 1400 sera accueilli. Dans l'intervalle, divers thèmes sont abordés.

## 2. Zones et élimination de l'indice

La proposition de supprimer la notion d'indice est discutée.

Si l'indice est supprimé, seuls les gabarits et distances aux limites / au feu font foi. Le but est de pouvoir densifier les constructions et ainsi utiliser au mieux le sol qui n'est pas une ressource inépuisable. (ex : Zinal n'a plus de surface en zones à bâtir à proposer aux personnes intéressées.)

Les zones village seront conservées et délimitées clairement. Les zones agricoles seront également préservées. Il faudrait même pouvoir, à travers l'aménagement du territoire, en faciliter l'exploitation (accès, aspersion, nivellement,...). A noter qu'il est à prévoir que les surfaces de fauche situées en zone à bâtir – qui sert par définition à la construction – seront perdues à plus ou moins long terme. Les zones d'épaississement du village permettent de faire la transition entre deux zones et doivent être maintenues.

La dénomination des zones pourrait être du type « petits chalets », « chalets moyens » et « grands chalets ». Les proportions devront continuer d'être respectées et les hauteurs maximales et minimales devront être définies pour chaque zone. Afin d'éviter qu'un chalet soit implanté au milieu d'une parcelle, une notion d'implantation adéquate devrait être introduite dans le règlement.

Ce raisonnement est approuvé par la grande majorité des membres présents ; d'ailleurs la Commune de Saint-Jean a renoncé il y a deux ans à la notion d'indice. Les réserves émises par certains membres sont de savoir si cela répond aux demandes de la clientèle actuelle et une certaine crainte d'arriver à un système trop rigide.

La marge laissée entre la hauteur maximale et la hauteur minimale permet une certaine flexibilité et le respect des distances du feu offre la possibilité « d'aérer » les constructions.

Les parkings situés actuellement au cœur des stations sont un luxe. Il faudrait à l'avenir qu'ils soient enterrés afin de permettre aux terrains occupés actuellement par ces places d'être utilisés pour des constructions.

### **3. Règlements de construction**

La qualité des règlements de constructions en vigueur dans les diverses communes est relevée. Ne manque que la notion de hauteur minimale qui aurait pu empêcher la construction de chalets au milieu d'une zone d'immeubles.

La spécificité de chacun des villages de la vallée devra être conservée et mentionnée séparément dans le RCCZ d'Anniviers. Les inventaires faits par plusieurs communes feront partie intégrante du futur règlement.

Un règlement a été travaillé par la commission construction et cadastre. Ce document et le plan d'affectation des zones seront ensuite confiés à un groupe de personnes formé de professionnels et de locaux pour pouvoir élaborer un document au service de l'aménagement du territoire d'Anniviers.

### **4. Ouverture de zone à Zinal**

Une réflexion a été menée pour pouvoir construire des lits dans le but d'amener du monde aux remontées mécaniques. Hormis quelques parcelles de privés qui ne souhaitent pas vendre, Zinal n'a plus de surface à offrir à la construction.

Divers contacts ont été pris avec les services des dangers naturels et de la forêt et une solution de défrichement semble se dégager. Cela permettrait d'ouvrir une zone d'environ 35'000 m<sup>2</sup> mais la procédure est lourde.

### **5. Rencontre avec Thierry Bruttin d'Altitude 1400**

M. Bruttin, architecte de la Ville de Sierre est accueilli. Il est membre de l'association Altitude 1400 qu'il vient présenter ce soir.

Le principe des commissions mises en place dans le cadre de la fusion des communes est expliqué puis la parole est passée à M. Bruttin.

Ce dernier constate les éléments suivants qu'il ne peut plus accepter :

- Le développement urbain des stations détruit nos paysages : la substance dont se nourrit le tourisme !
- Un grand nombre de stations n'a pas fait le choix entre une économie de la construction et une économie du tourisme. Ex. les hôtels sont détruits pour faire la place à des appartements de luxe

- Les coûts de l'immobilier pratiqués dans de nombreuses stations poussent les jeunes indigènes à l'exode
- Les solutions débattues sont axées sur des aspects strictement quantitatifs : quotas, contingents, etc.
- Les grandes stations nient l'évidence et ne s'assument pas comme des villes à la montagne
- Les architectes planificateurs ont renoncé à participer au débat, ils ont cédé la place aux promoteurs immobiliers : le développement des stations est anarchique et chaotique, toute notion qualitative a disparu.

Altitude 1400 est une association fondée par 4 architectes, ouverte à tous, dont les membres partagent les 3 objectifs suivants :

- réfléchir, dans un cadre professionnel, à la planification du territoire alpin,
- promouvoir le dialogue avec les acteurs économiques et politiques,
- communiquer des informations qui favorisent un développement harmonieux et durable des sites alpins.

Le but de la démarche étant de favoriser un développement de l'environnement naturel et construit de qualité, durable et planifié dans le temps et l'espace.

L'association a organisé un événement intitulé « Sous les chalets, l'alpage » en octobre dernier aux Halles de Sierre. Il y a été question de l'urbanisation des Alpes sous la forme d'expositions, de conférence et d'une table ronde.

L'événement a bénéficié d'une grande couverture médiatique et a accueilli de très nombreuses personnes qui se sentaient concernées par la problématique. La conclusion de ce mois événementiel est que certaines communes peinent à se prendre en main (par manque de compétence et de moyens) et certaines voient la période actuelle comme étant bénéfique après une période de vaches maigres. Enfin, le canton lui-même n'a pas de moyens à offrir et peine à produire une vision globale de référence.

Les projets de l'association sont de se mettre à disposition des communes, de faire un sondage à l'échelle valaisanne pour savoir si le regard critique porté sur l'urbanisation des Alpes est partagé. Enfin, Altitude 1400 cherche à être un partenaire du Service de l'Aménagement du Territoire dans la définition d'une vision globale.

L'Association souhaite se doter d'un observatoire pluridisciplinaire (aménagement du territoire, environnement et tourisme) qui serait une structure opérationnelle à disposition des communes et de l'Etat du Valais. Une antenne valaisanne de la Fédération suisse des Urbanistes pourrait être créée.

Au terme de la présentation, la discussion est ouverte.

Le Val d'Anniviers a la chance de pouvoir repenser tout les domaines communaux et d'en faire des projets neufs. Les commissions construction et cadastre et aménagement du territoire ont proposé jusqu'ici un brouillon de leur vision pour la nouvelle commune d'Anniviers. Il faut maintenant trouver un mandataire qui aurait un œil critique sur la démarche et pourrait coacher la suite du travail à effectuer.

Le rôle d'Altitude 1400 correspond à cela. Il s'agit d'être entre les politiques et les mandataires pour avoir un regard sur les projets d'urbanisme. L'Association peut même intervenir avant l'octroi du mandat et aider à sa recherche. Elle essaie de comprendre la vision des politiques et la met au service d'un développement de qualité et durable.

Reste que le contexte annivard doit être cerné et l'envoi des questionnaires de l'HES SO aux touristes, résidents secondaires et à la population est un outil qui permettra d'axer ensuite l'aménagement du territoire sur la base des informations récoltées.

Le Plan d'Aménagement Détaillé est un outil précieux de la planification des constructions. Il permet d'organiser la construction en fonction des sensibilités du lieu.

Il faut par ailleurs comprendre le contexte actuel de la construction dicté par l'individualisme croissant de la société. Chacun revendique son espace personnel et cela n'est pas prévu par les instruments actuels de la planification. De plus, l'élément économique est au centre de toute décision et, en Anniviers, les constructions se font en majeure partie pour les touristes et résidents secondaires. Il faut tenir compte de ces divers aspects et ne pas museler l'évolution de la société par l'urbanisation.

Il semblerait donc que la clientèle ne soit pas prête à renoncer à un certain mitage du territoire. Mais dézoner n'est pas envisageable et enlèverait à la population une partie de sa richesse.

Le Val d'Anniviers doit dès lors dégager une vision de ce qui est souhaité pour l'avenir et organiser les constructions en conséquence. L'environnement et le tourisme étant deux notions extrêmement importantes pour la vallée, il faut lier ces éléments à l'aménagement du territoire.

La vallée est trop petite pour diversifier ses équipements, il faut donc construire de manière réfléchie, autour de ce qui existe déjà. De plus, la démarche en cours visant à l'élaboration d'une politique touristique communale doit se faire en étroite collaboration avec les réflexions sur l'aménagement du territoire.

Il semble que toutes les personnes présentes soient d'accord avec les buts à atteindre. La notion de marketing territorial (associer une fonction à un espace) est importante. M. Bruttin reconnaît qu'il serait intéressé à travailler avec une entité qui recherche sa nouvelle identité.

Les communes attendent le retour des questionnaires de l'HES SO pour définir les objectifs à atteindre et travailleront sur l'harmonisation des plans de zone et se détermineront sur le cahier des charges à proposer par Thierry Bruttin.

Au terme de la discussion, M. Bruttin est vivement remercié.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus